



# Thermor

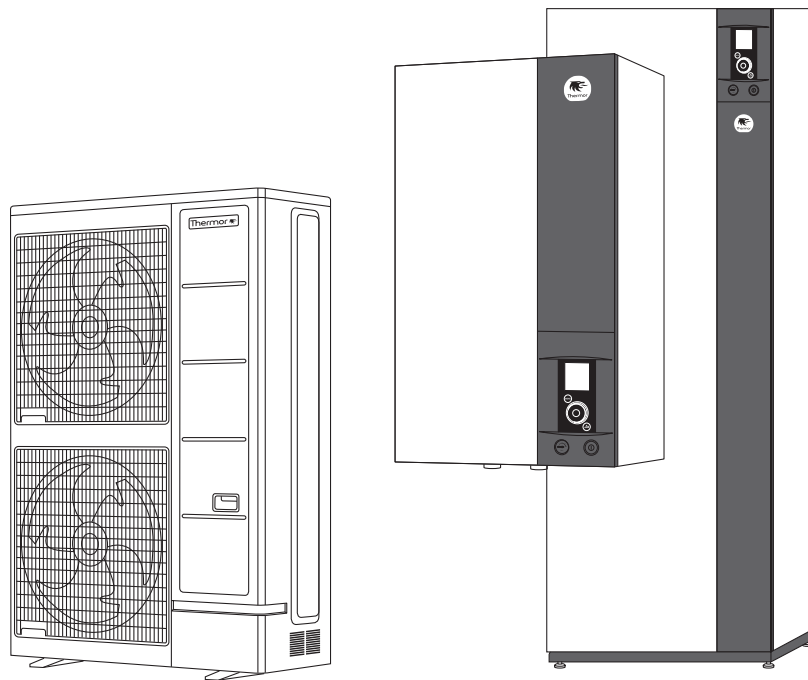
## NOTICE D'UTILISATION

*Destinée au professionnel et à l'utilisateur.*

*Guide à conserver par l'utilisateur*

# AÉROLIA / AÉROLIA DUO 16 - 17 tri

Pompe à chaleur air-eau Split



Retrouvez la  
notice complète  
en version digitale














Cozytouch

Pilotez facilement  
votre produit  
grâce à l'application  
Thermor Cozytouch

---

## Sommaire

---

 <b>Consignes de sécurité</b>	<b>3</b>
 <b>Vue d'ensemble de l'installation</b>	<b>4</b>
Précautions et avertissements concernant votre installation . . . . .	4
Fin de vie de l'appareil . . . . .	5
Vue d'ensemble de l'installation . . . . .	5
 <b>Conduite de l'installation</b>	<b>6</b>
Interface utilisateur . . . . .	6
Description de l'affichage . . . . .	7
Navigation dans les menus . . . . .	8
Modification de paramètres . . . . .	8
Structure des menus . . . . .	9
 Mode manuel . . . . .	10
 Absence . . . . .	12
 Fonctions actives . . . . .	13
 Réglage des températures . . . . .	13
 Programmation . . . . .	14
 Consommations d'énergie . . . . .	15
 Paramètres . . . . .	15
 <b>Entretien</b>	<b>18</b>
Contrôles réguliers . . . . .	18
Vérification de l'unité extérieure . . . . .	18
Ballon sanitaire* . . . . .	18
Messages d'erreurs . . . . .	19



# Consignes de sécurité

---



**Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.**

## Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Ne pas essayer d'installer soi-même cet appareil. Cette pompe à chaleur nécessite pour son installation, l'intervention de personnel qualifié, possédant une attestation de capacité.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection.

Ne pas modifier l'alimentation électrique.

Les appareils ne sont pas anti-déflagrants et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

## Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Ne pas laisser les enfants introduire des corps étrangers dans la grille de protection d'hélice ni monter sur le toit de l'unité extérieure. Les ailettes de l'échangeur à air sont extrêmement fines et peuvent occasionner des coupures.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'évaporateur et en sortie du ventilateur.

L'unité extérieure doit exclusivement être installée à l'extérieur (dehors). Si un abri est requis, il doit comporter de larges ouvertures sur les 4 faces et respecter les dégagements d'installation (voir avec votre installateur).

Ne pas monter sur le toit de l'unité extérieure.

La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz réfrigérant.

Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

Ne mettre aucune source de chaleur sous la commande à distance.

## Entretien

Ne pas essayer de réparer votre appareil vous-même.

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter l'un ou l'autre des capots peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses.

Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Ne pas ouvrir l'unité extérieure ou le module hydraulique pendant leur fonctionnement.

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil.

Ne pas utiliser de liquide de nettoyage agressif ou de solvants pour nettoyer les carrosseries.

Ne pas utiliser de nettoyeur sous pression pour nettoyer l'unité extérieure. Vous risquez de détériorer l'échangeur à air et de faire pénétrer de l'eau dans les circuits électriques.

# Vue d'ensemble de l'installation

## ▶ Précautions et avertissements concernant votre installation

### ▼ L'unité extérieure

L'unité extérieure contient les équipements qui permettent de capter l'énergie de l'air ambiant.

Cette unité a été posée par votre installateur à un emplacement lui permettant de fonctionner au mieux.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'évaporateur et en sortie du ventilateur.

L'eau contenue dans l'air ambiant peut se condenser et s'écouler de l'unité extérieure. L'unité extérieure peut générer un volume important d'eau appelé condensats.

Par temps froid cette eau gèle au contact de l'échangeur et doit régulièrement être évacuée par des cycles de dégivrage. Le cycle de dégivrage est géré automatiquement par la régulation et peut produire une émission tout à fait normale de vapeur.

### ▼ Le module hydraulique

Le module hydraulique contient la régulation de l'appareil qui a la charge de gérer le confort thermique et la production d'eau chaude sanitaire.

Le module hydraulique est équipé, d'un système d'appoint électrique\* ou de relève chaudière\* qui s'enclenche pour assurer un complément de chauffage pendant les périodes les plus froides.

### ▼ La régulation

Votre installateur a patiemment réglé votre installation. Ne pas modifier les paramètres de réglage sans son accord. En cas de doute, ne pas hésiter à le contacter.

La régulation de votre système de chauffage est réalisée en fonction de la température extérieure (loi d'eau).

L'installation d'une sonde d'ambiance (option) permet d'améliorer le fonctionnement de la régulation (l'influence de la température ambiante est prise en compte).

### ▼ Les radiateurs

Pour garantir le fonctionnement de la régulation, il est nécessaire que la pièce dans laquelle est installée la sonde d'ambiance ne comporte pas de robinet thermostatique. Si c'est le cas, ces derniers doivent être ouverts au maximum.

### ▼ Le plancher chauffant

Un plancher chauffant neuf nécessite une mise en chauffe initiale progressive pour éviter tout problème de fissuration. Vérifier avec votre installateur que celle-ci a bien été réalisée avant d'utiliser librement votre système de chauffage.

La grande inertie du plancher chauffant évite les écarts brusques de température ambiante. Cependant, cette inertie implique un temps de réaction de l'ordre de quelques heures (environ 6 heures).

Toute modification de réglage doit être faite lentement en laissant à l'installation le temps de réagir. Des réglages exagérés ou intempestifs aboutissent toujours à des oscillations importantes de température à l'échelle de la journée.

De même, si votre logement est équipé d'un plancher, ne pas réduire ou ne pas couper le chauffage en cas de courtes absences. La remise en chauffe est toujours assez longue (environ 6 heures).

### ▼ Les ventilo-convecteurs / radiateurs dynamiques avec régulation intégrée

Ne pas utiliser de sonde d'ambiance dans la zone concernée.

### ▼ L'eau chaude sanitaire (ECS)\*

Lorsque la production d'eau chaude est sollicitée, la pompe à chaleur s'adapte en priorité à cette demande.

Aucune production de chauffage ne se fait pendant la préparation d'eau chaude sanitaire.

La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est réalisée par la PAC puis complétée, si nécessaire, par l'appoint électrique.

Pour garantir une consigne ECS supérieure à 45°C, il est nécessaire de laisser fonctionner l'appoint électrique ou la chaudière (kit relève chaudière)\*.

L'appoint électrique permet le bon déroulement des cycles anti-légionelles.

\* selon configuration / option

## ► Fin de vie de l'appareil

Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.

## ► Vue d'ensemble de l'installation

Votre pompe à chaleur a été configurée par votre installateur. Elle est constituée des principaux éléments suivants :

- L'unité extérieure, positionnée, comme son nom l'indique, à l'extérieur de votre logement, prélève les calories sur l'air extérieur.
- Le module hydraulique, positionné dans votre chaufferie, cellier, garage ou même cuisine, transmet les calories au circuit de chauffage et d'eau chaude sanitaire\*.
- La sonde extérieure, détecte la température extérieure.

*En option :*

- La (les) sonde(s) d'ambiance.

Les pompes à chaleur sont des systèmes pouvant être connectés à n'importe quelle forme de **distribution basse température** : la chaleur captée par la pompe à chaleur peut donc être utilisée de différentes manières :

- Le plancher chauffant.
- Les radiateurs.
- L'eau chaude sanitaire (ECS)\*.

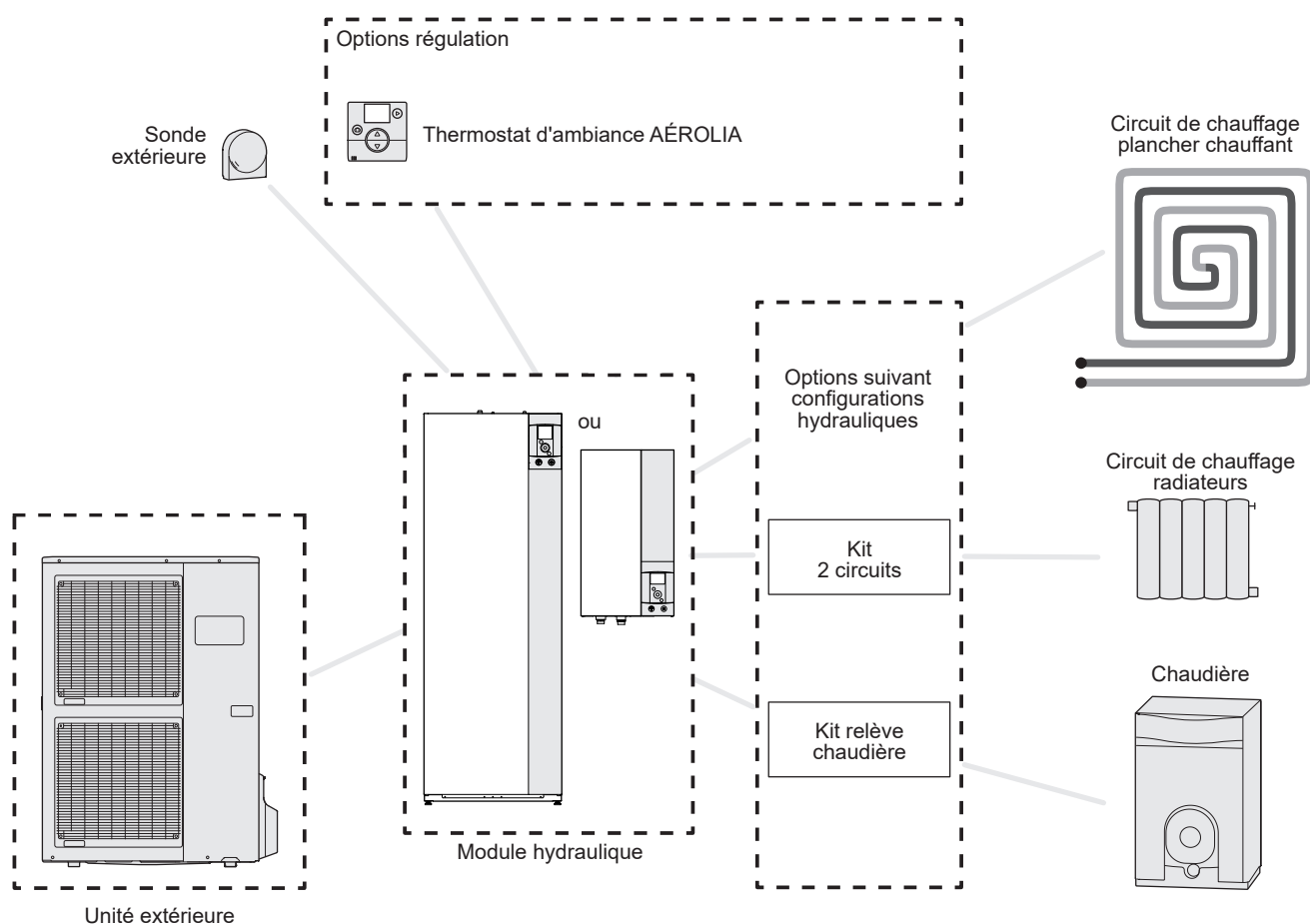
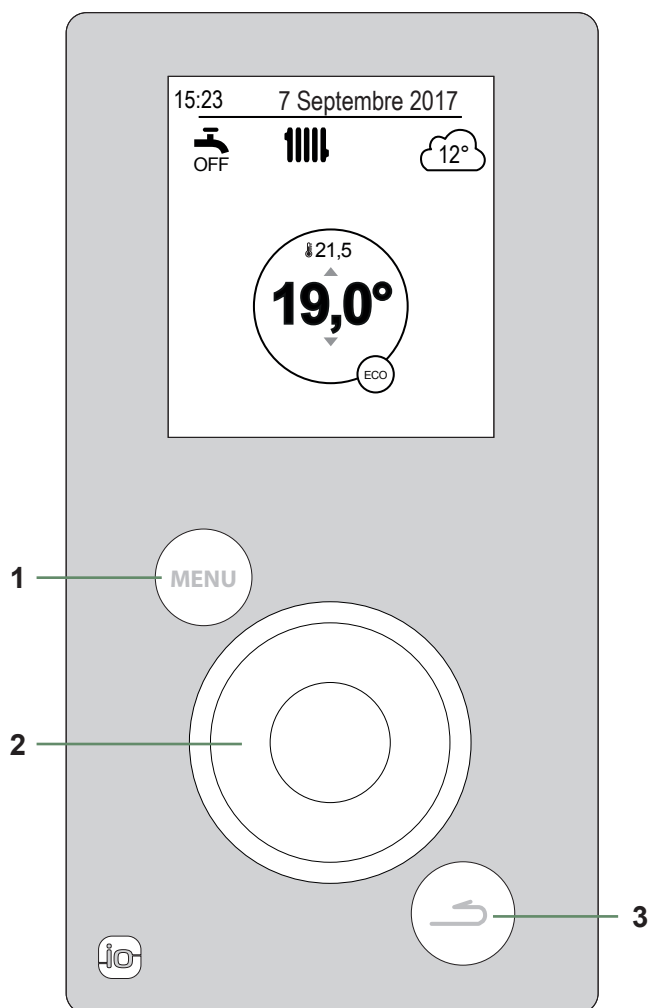


fig. 1 - Vue d'ensemble d'une configuration d'installation complète

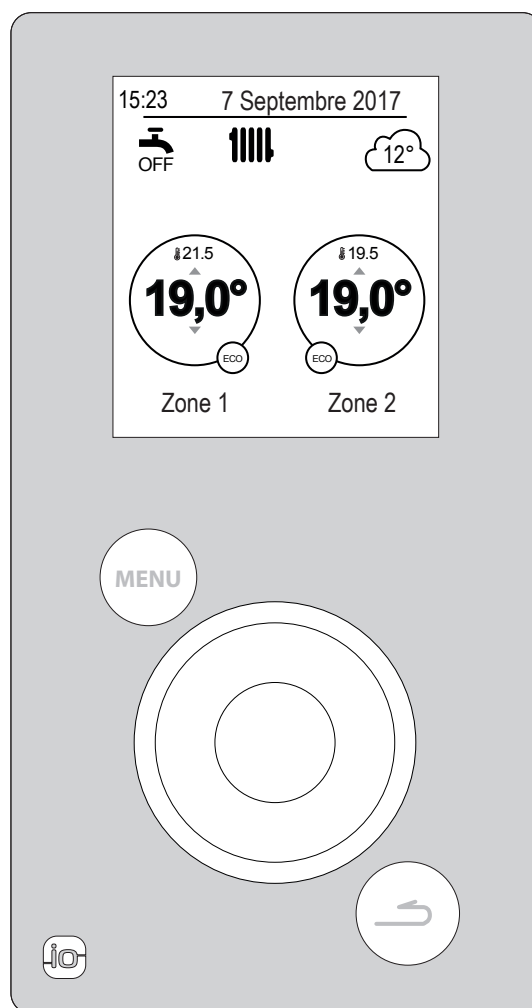
\* selon configuration / option

# Conduite de l'installation

## ► Interface utilisateur



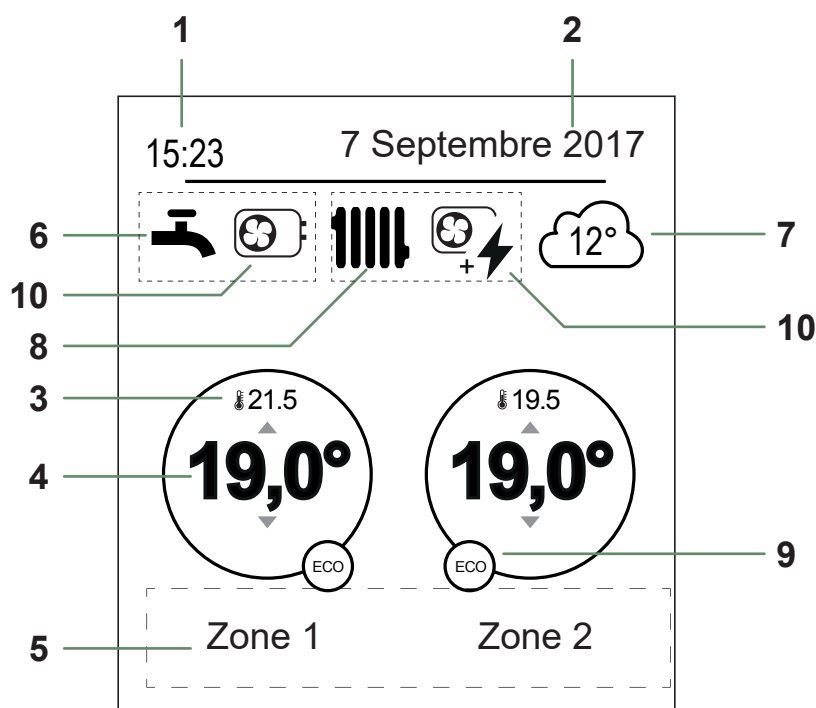
**Version 1 circuit de chauffe  
+ eau chaude sanitaire (ECS)**



**Version 2 circuits de chauffe  
+ eau chaude sanitaire (ECS)**

N°	Description
1	Touche d'accès au menu
2	Molette de navigation (rotation de la molette), validation (appui sur la molette)
3	Touche retour

## ► Description de l'affichage








N°	Symboles	Définitions
1	15:23	Heure
2	7 Septembre 2017	Date
3	21.5	Température mesurée par la sonde d'ambiance *
4	19,0°	Consigne de température ambiante
5	Texte d'information (nom des zones, mode secours, mode test, affichage des erreurs...)	
6	<b>Eau chaude sanitaire (ECS)* ...</b>	
		Activée
		Boost en cours
		Désactivée
7		Température mesurée par la sonde extérieure
8	<b>Fonctionnement ...</b>	
		Chauffage
		Rafraîchissement*

\* selon configuration / option

N°	Symboles	Définitions
9	<b>Mode ...</b>	
		Confort
		Manuel (dérogation)
	ECO	ECO
		Absence
		Séchage de dalle
		Arrêt (hors gel)
10	<b>Production par ...</b>	
		PAC
		Appoint électrique
		PAC + appoint électrique
		PAC + Fioul / Gaz*
		Fioul / Gaz*

## ► Navigation dans les menus

Pour ...	Action :
Accéder au menu	Appuyer sur  .
Choisir un élément du menu	Tourner la molette pour mettre en surbrillance votre choix. Appuyer sur la molette pour valider.
Revenir au menu précédent	Appuyer sur  .
Revenir au menu principal	Appuyer 2 fois sur  .
Revenir à l'écran d'accueil	Appuyer sur  ou  depuis le menu principal.

**Remarque :** Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration l'installation (selon option).

## ► Modification de paramètres

- Tourner la molette pour mettre en surbrillance le paramètre à modifier.
- Appuyer sur la molette pour activer la modification.
- Tourner la molette pour modifier le paramètre.
- Appuyer sur la molette pour valider votre choix.

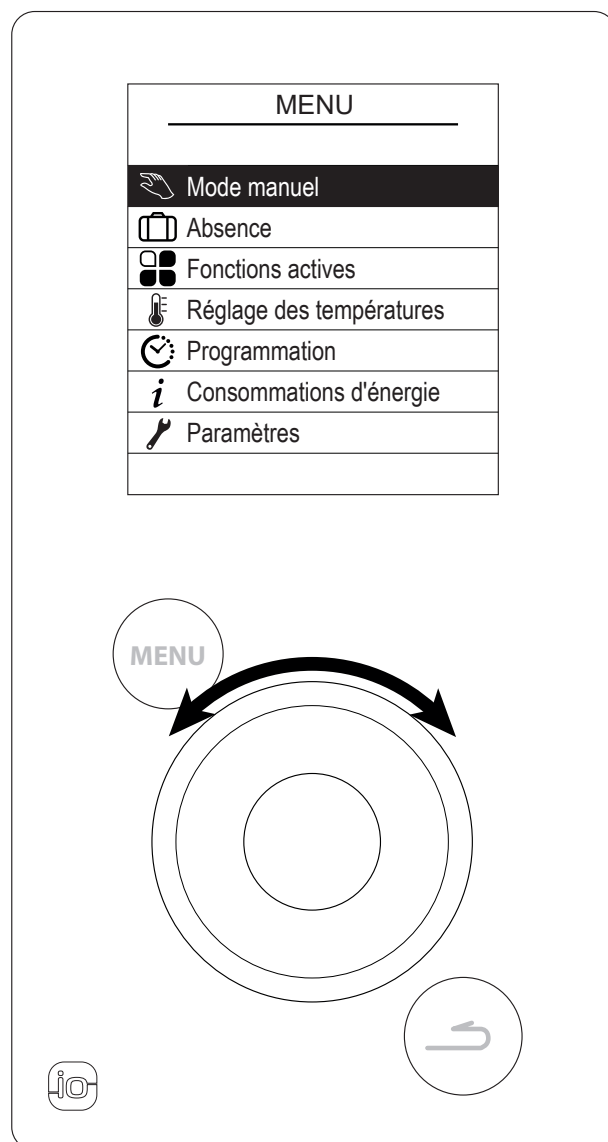
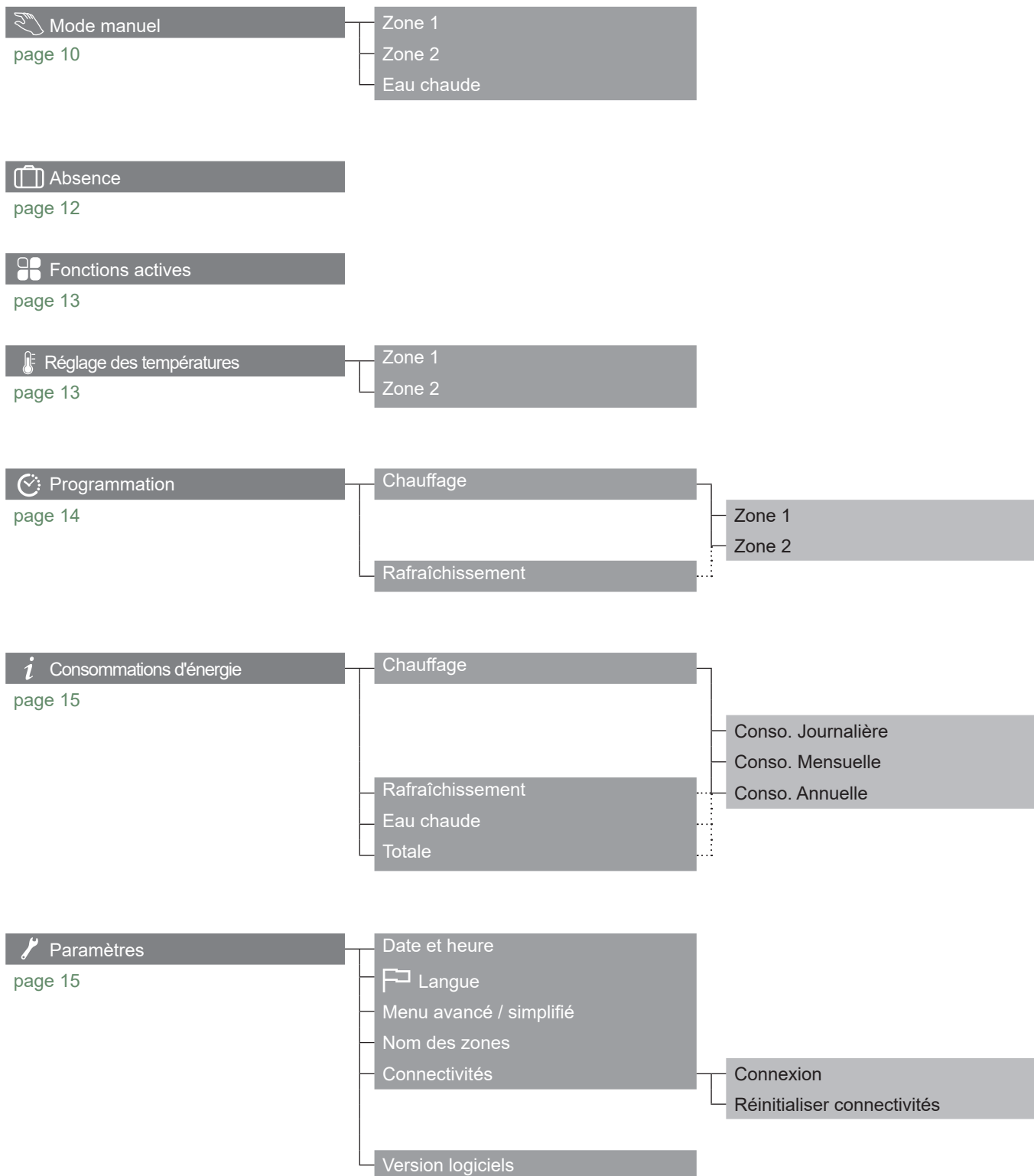


fig. 2 - Navigation



## ► Structure des menus



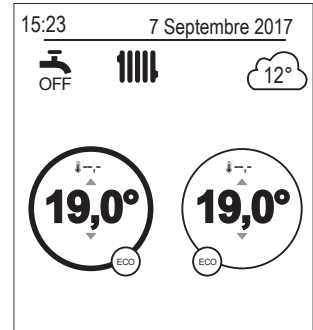
## ► Mode manuel

### ▼ Dérogation au programme horaire

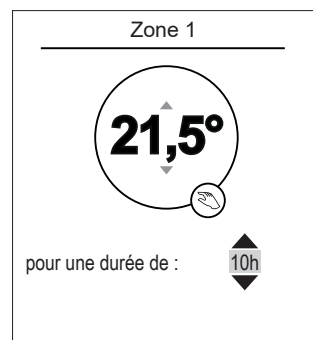
Lorsqu'un programme horaire est actif (menu avancé), une dérogation permet de forcer le fonctionnement de l'appareil ("*Chauffage*" ou "*Rafraîchissement*") à la température souhaitée pendant un certain temps.

#### ■ Depuis l'écran d'accueil

Sélectionner la zone avec la molette (le cercle de la zone est plus épais).

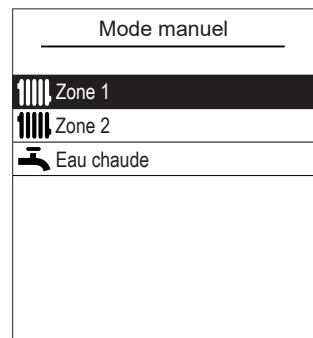


Régler la température souhaitée, puis la durée de la dérogation.

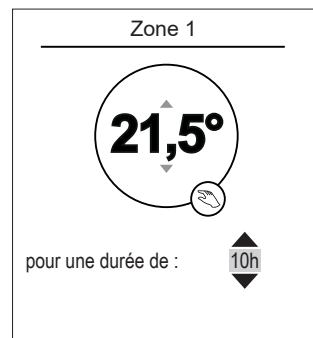


#### ■ Depuis le menu

Choisir la zone dans le menu :  
"*Mode manuel*".



Régler la température souhaitée, puis la durée de la dérogation.



Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

## ▼ Annuler une dérogation au programme horaire

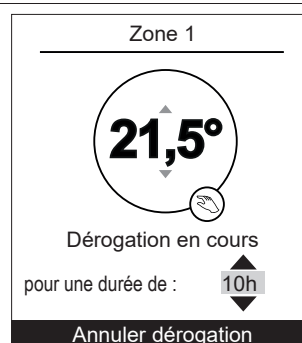
### ■ Annuler une dérogation avec 1 zone de chauffe

Depuis l'écran d'accueil, sélectionner :  
"Arrêter la dérogation".



### ■ Annuler une dérogation avec 2 zones de chauffe

Choisir la zone dans le menu :  
"Mode manuel".  
Appuyer sur la molette pour annuler la dérogation.



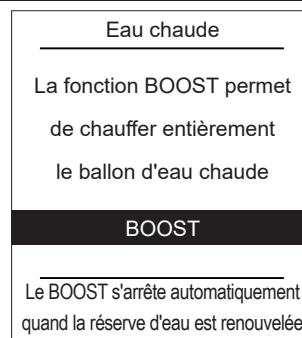
## ▼ Marche forcée eau chaude sanitaire (Boost)

Le Boost eau chaude sanitaire (ECS) lance une chauffe du ballon jusqu'à la température Confort.

Aller dans le menu :  
"Mode manuel" > "Eau chaude".  
Appuyer sur la molette pour activer la fonction "BOOST".

**Lorsque la production d'eau chaude est sollicitée, la pompe à chaleur s'adapte en priorité à cette demande.**

**Aucune production de chauffage ne se fait pendant la préparation d'eau chaude sanitaire.**




## ► Absence

En cas d'absence prolongée, il est possible de définir une période durant laquelle le chauffage fonctionne à une température réduite (hors gel) et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) est arrêtée.

### ▼ Programmation d'une absence


Régler la date de départ et la date de retour de l'absence puis valider.

- Pour revenir au réglage précédent (exemple : mois vers numéro du jour), appuyer sur le bouton .

Absence

---

Date de départ :

 19 Juillet

Date de retour :

03 Août

Valider


L'absence débutera à 0h00 le jour du départ et se terminera à 0h00 le jour du retour

Régler la température du logement pendant l'absence.

Absence

---

Température du logement pendant l'absence :



---

L'eau chaude est arrêtée

### ▼ Consultation, modification et annulation de la prochaine absence

La consultation, la modification et l'annulation de la prochaine absence se fait depuis le menu :

"Absence".

Absence

La prochaine absence est prévue du

19 Juillet

au



03 Août


**Modifier**

Annuler l'absence

Quand une absence est en cours, il est possible de l'annuler depuis l'écran d'accueil.

15:23 7 Septembre 2017

 OFF  12°



Date de retour : 15 Septembre

**Annuler l'absence**

## ► Fonctions actives

La page des "Fonctions actives" informe sur les services en fonctionnement et permet d'en modifier leur état.

- "Confort intérieur" : Chauffage / Rafraîch. / Arrêt.
- "Zone 1" / "Zone 2" / "Eau chaude" / "Mode secours" \* : Marche / Arrêt.

**Si "Confort intérieur" est réglé sur "Arrêt", Zone 1 et Zone 2 ne sont pas modifiables.**

**"Mode secours" : Activer uniquement en cas d'erreur "370 : Générateur thermodynamique". L'appareil chauffe uniquement avec l'appoint électrique.**

Fonctions actives	
Confort intérieur	<b>Chauffage</b>
Zone 1	Marche
Zone 2	Marche
Eau chaude	Marche
Mode secours	Arrêt

## ► Réglage des températures

La page "Réglage des températures" permet de régler les consignes de température des périodes Confort et ECO (chauffage et rafraîchissement). Les réglages sont à faire sur chacune des zones.

**Réglages usine des températures de chauffage :**

**Confort 20°C , ECO 19°C.**

**Réglages usine des températures de rafraîchissement :**

**Confort 24°C , ECO 26°C.**

Réglage des températures	
Zone 1	
Chauffage	
T° Confort	<b>21,5°C</b>
T° ECO	21,5°C
Rafraîchissement	
T° Confort	19,5°C
T° ECO	21,5°C


## ► Programmation

Une programmation horaire permet de définir des périodes de fonctionnement automatiques (Confort ↔ ECO) de l'appareil. Chaque jour est réglable indépendamment.

### ▼ Création d'une programmation horaire

- 1 - Choisir "Chauffage" ou "Rafraîchissement" ainsi que la zone concernée en accédant au menu : "Programmation" > "Chauffage" / "Rafraîchissement" > "Zone 1" / "Zone 2".
- 2 - Sélectionner le jour.
- 3 - Régler l'heure de début et de fin des périodes de Confort.

**Si 2 ou 3 périodes de Confort ne sont pas nécessaires, cliquer sur "---".**

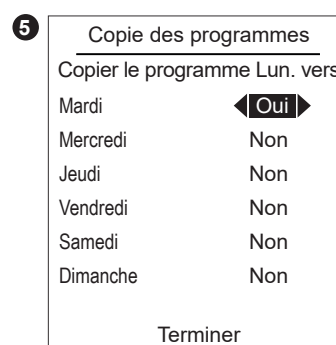
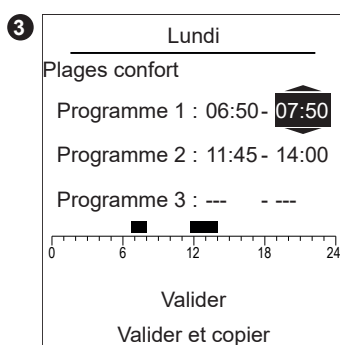
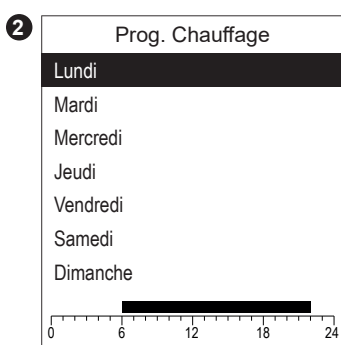
- Pour revenir au réglage précédent (exemple : fin 1<sup>ère</sup> période de chauffe vers début 1<sup>ère</sup> période de chauffe), appuyer sur le bouton .

• Pour copier la programmation horaire sur d'autres jours :

- 4 - Sélectionner "Valider et copier".
- 5 - Régler sur "Oui" les jours concernés puis sélectionner "Terminer".

• Sinon "Valider".

**Réglages usine de la programmation horaire chauffage / rafraîchissement : 6:00 - 22:00.**

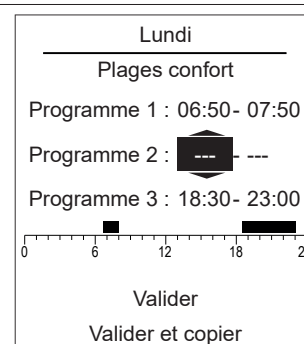


### ▼ Suppression d'une période de Confort

Pour supprimer une période de Confort, régler l'heure de début et l'heure de fin à la même valeur.

Lors de la validation, l'écran affiche :

Programme X : --- - ---



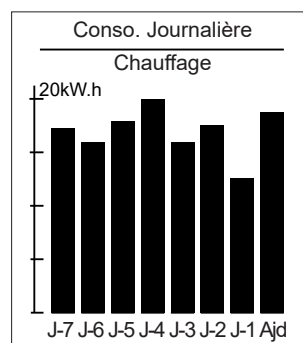
## ► i Consommations d'énergie

L'affichage des consommations est disponible par usage :

- Chauffage (zone 1 et zone 2).
- Rafraîchissement.
- Eau Chaude Sanitaire (ECS).
- Totale (Chauffage + Rafraîchissement + Eau Chaude).

Ces informations sont disponibles pour :

- Les 8 derniers jours : consommation Journalière (Ajd = Aujourd'hui, J-1 = hier...).
- Les 12 derniers mois : consommation Mensuelle (Initiales du mois. ex. J = Janvier...).
- Les 10 dernières années : consommation Annuelle (2 derniers chiffres. ex. 16 = 2016).



Exemple pour la consommation journalière du chauffage.

## ► 🔧 Paramètres

### ▼ Date et heure

Pour régler la date et l'heure, accéder au menu :

*"Paramètres" > "Date et heure".*

Paramètres  
Date et heure  
Lundi 12 Septembre 2016  
09 : 45  
Modifier  
Valider

### ▼ 🇫🇷 Langue

Pour modifier la langue, accéder au menu :

*"Paramètres" > "Langue".*

Paramètres  
Langue  
Français

## ▼ Menu avancé / simplifié

Deux modes d'affichage des menus et de fonctionnement de l'appareil sont disponibles :

### - Menu avancé :

- L'appareil suit la programmation horaire définie au paragraphe [page 14](#).

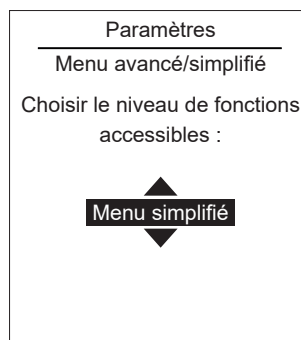
### - Menu simplifié\* :

- L'appareil fonctionne à température constante réglée directement par l'utilisateur.
- Certaines fonctions ne sont plus accessibles.

\* Le réglage "Menu simplifié" n'est pas compatible avec l'application Cozytouch.

Choisir le mode d'affichage depuis le menu :

"Paramètres" > "Menu avancé / simplifié".



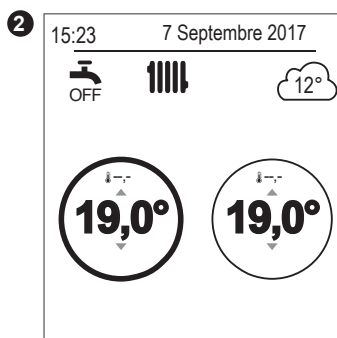
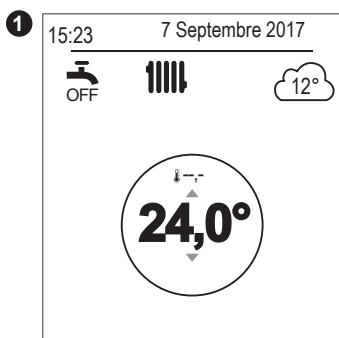
## Réglage de la température en Menu simplifié

### 1 zone

- 1 - Tourner la molette pour régler la température **directement**.

### 2 zones

- 2 - Sélectionner la zone. Valider.
  - Régler la température à l'aide de la molette. Valider.

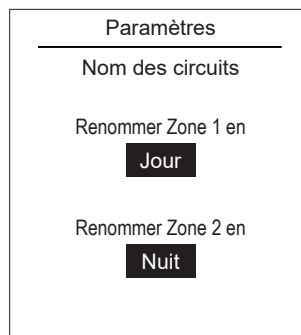


## ▼ Nom des zones

Il est possible de personnaliser le nom des zones depuis le menu :

"Paramètres" > "Nom des zones".

Noms disponibles : "Zone 1" / "Zone 2" / "Jour" / "Nuit" / "Étage" / "Salon" / "RdC" / "Chambre" / "Plancher" / "Radiateur".



Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).



## ▼ Connectivités

### Association à une sonde d'ambiance :

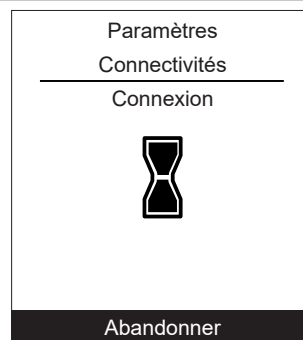
Pour connecter une sonde d'ambiance, aller dans le menu :

*"Paramètres" > "Connectivités" > "Connexion".*

L'appareil est en attente d'association pendant 10 minutes.

**Consulter la notice d'installation de la sonde d'ambiance.**

**Le menu "Connexion" n'est plus accessible si une sonde a déjà été associée.**



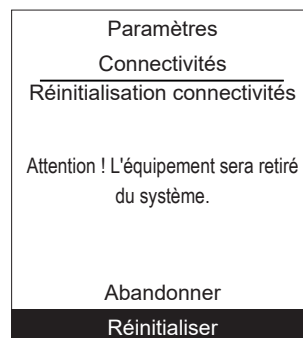
### Réinitialisation des connectivités



La réinitialisation annule l'ensemble des appairages.

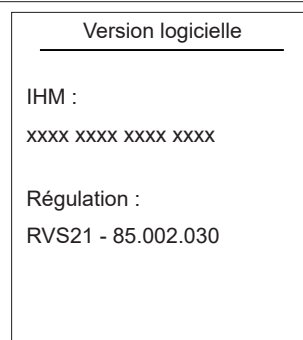
Sélectionner "Réinitialiser" dans le menu:

*"Paramètres" > "Connectivités" > "Réinitialisation connectivités".*



## ▼ Version logicielle

Affichage de la version logicielle de l'afficheur (IHM) et de la régulation.



Afin d'assurer le bon fonctionnement de votre appareil pendant de longues années, les opérations d'entretien décrites ci-après sont nécessaires au début de chaque saison de chauffe. Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

## ► Contrôles réguliers

- Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur - entre 1 et 2 bar).
- Si un remplissage et une remise en pression s'imposent, vérifier quel type de fluide a été utilisé initialement (dans le doute, contacter votre installateur).
- Si des remplissages fréquents sont nécessaires, une recherche de fuite est absolument obligatoire.

**L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit aux performances et à la longévité de celui-ci.**

## ► Vérification de l'unité extérieure

Dépoussiérer l'échangeur si nécessaire en veillant à ne pas endommager les ailettes.

Vérifier que rien ne vient entraver le passage de l'air.

### • Vérification du circuit frigorifique

Lorsque la charge du fluide frigorifique est supérieure à 2 kg (modèle > 10 kW) il est obligatoire de faire vérifier, chaque année, le circuit frigorifique par une entreprise répondant aux exigences légales en vigueur (possédant une attestation de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes). Consulter votre technicien chauffagiste.

## ► Ballon sanitaire\*

L'entretien du ballon doit être effectué une fois par an (la fréquence peut varier selon la dureté de l'eau).

Consulter votre technicien chauffagiste.

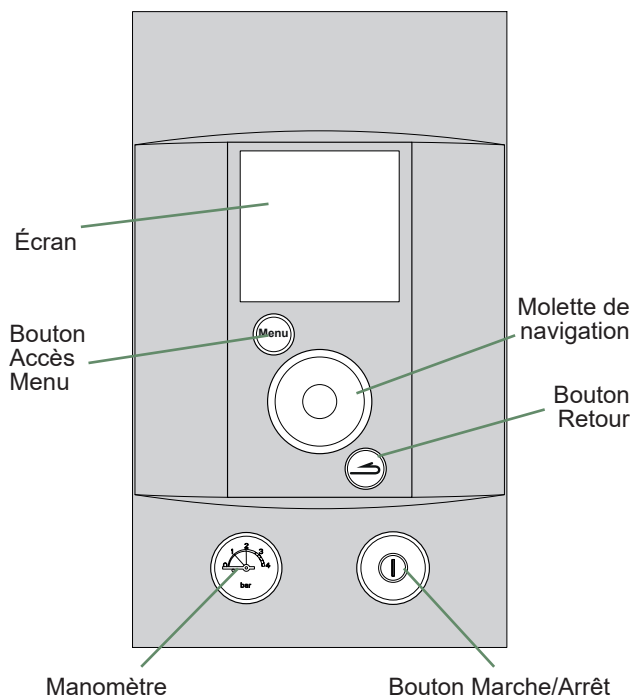


fig. 3 - Panneau de contrôle

\* selon configuration / option

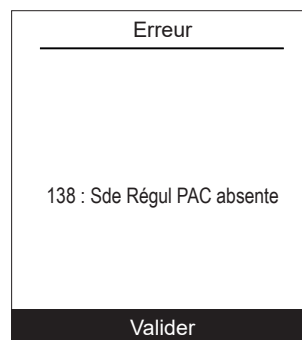
## ► Messages d'erreurs

Si une panne survient, le numéro de l'erreur apparaît sur l'écran d'accueil.



Pour obtenir la désignation de l'erreur, la sélectionner avec la molette.

**En cas d'erreur, noter le numéro et consulter votre technicien chauffagiste.**



En cas d'erreur "**370 : Générateur thermodynamique**", activer le "**Mode secours**" (voir [page 13](#)) et consulter votre technicien chauffagiste.



Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers. Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (\*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein. N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement. Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur. Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge. Veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations.

\* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.

# Conditions de garantie pour la France

## DOCUMENT À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

### Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation

#### Garantie utilisateur

- Conformément aux dispositions légales en vigueur, les utilisateurs bénéficient en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) et de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation due par le dernier vendeur (articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation).

#### Garantie clients professionnels Thermor

- Nos appareils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions définies dans nos CGV et pour les durées suivantes : 2 ans. Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans : Échangeur ou corps de chauffe, Compresseur et Ballons ECS.
- Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par Thermor.
- La garantie comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par notre Service Après-Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, perte de jouissance ou d'exploitation ou de toute indemnités à titre de dommages et intérêts.

#### Généralités

- La validité de la garantie est notamment conditionnée à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à la réalisation des entretiens réguliers

conformément aux instructions précisées dans nos notices.

- La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre, notamment (liste non exhaustive) :
  - Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, anodes, etc.
  - Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, insectes, etc.).
  - Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non-respect des prescriptions de ladite notice.
- Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.

#### Retour sous garantie :

Les retours de produits effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part de Thermor, par écrit, matérialisé par l'autorisation de retour numérotée.

Les pièces jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV THERMOR (adresse ci-dessous). Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

THERMOR-Services  
17, rue Croix Fauchet, BP 46 - 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex

TYPE DE L'APPAREIL\* : \_\_\_\_\_

N° DE SÉRIE\* : \_\_\_\_\_

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CACHET DE L'INSTALLATEUR :

\* Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique.



FR

Cet appareil, ses accessoires, piles et cordons se recyclent

REPRISE À LA LIVRAISON



À DÉPOSER EN MAGASIN



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Points de collecte sur [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)



FR



Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers. Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (\*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein. N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement. Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur. Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge. Veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations. \* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.